

Navette maritime Ré – La Rochelle

Les recommandations du CÉSIR tirées du rapport d'étape

ou

Le point de vue du CÉSIR

Le point de vue du CÉSIR en l'état de la réflexion à l'issue du rapport d'étape s'articule autour de quatre éléments :

- 1- **une navette maritime, service public** alternatif à la voiture, en priorité à destination des résidents permanents et secondaires rétais mais aussi des habitants de l'agglomération de La Rochelle.
Le service est assuré toute l'année, avec les adaptations tarifaires et saisonnières nécessaires.

- 2- **une navette maritime, maillon majeur d'un système de déplacement** complété par d'autres moyens : auto-partage, réseau cyclable avec vélos, navettes dédiées ... Il s'agit d'irriguer une bonne partie de l'île pour les divers types d'usagers et les multiples destinations.

- 3- le choix d'**un scénario qui apporte toutes les chances de succès à la navette maritime**. Cela passe par un niveau de service performant : accès rapides de type « quai à quai », temps de parcours garanti raisonnable, fréquence et horaires respectés, tarif acceptable, confort du navire.
Dans ceux envisagés, les scénarios « plage de la Cible » avec un monocoque ou un catamaran, (propulsion *a minima* hybride incontournable) apparaissent les mieux à même d'apporter ce niveau de service. L'investissement dans l'infrastructure portuaire pourrait y être phasé.
Une alternative aux scénarios « plage de la Cible », non présentée dans le rapport d'étape, dans le secteur nord de Saint-Martin (entre Vert Clos et La Moulinatte) aurait des caractéristiques similaires mais un contexte réglementaire moins difficile.

- 4- **une maîtrise d'ouvrage associant toutes les collectivités territoriales** concernées (CDC de l'île de Ré, CDA de La Rochelle, département, région). La CDC conduirait ce groupement.